



Inscriptions à l'école - Enfants nés en 2015

Les enfants nés en 2015 peuvent être inscrits à l'école maternelle pour la rentrée scolaire 2018. Nous vous invitons à effectuer cette démarche le plus rapidement possible car les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée doivent être transmises à l'Inspection Académique de l'Education Nationale afin d'anticiper au mieux les besoins en terme de création ou fermeture de classe.

La demande de pré-inscription se fait à la Mairie sur présentation des documents suivants :

- ✓ **formulaire de pré-inscription** (disponible en Mairie ou sur le site de la commune rubrique « inscription scolaire ») : à remplir, dater et signer
- ✓ livret de famille
- ✓ attestation de domicile (facture EDF ou GDF)
- ✓ attestation du contrôle de l'habitant si résidence précédente en Suisse
- ✓ attestation de travailleur frontalier ou binational, le cas échéant.

Une fois signé par Monsieur le Maire ou l'adjointe responsable des affaires scolaires, l'imprimé de pré-inscription doit être apporté à Madame la Directrice de l'école, par les parents, accompagné du carnet de santé de l'enfant. **Un délai d'une semaine est nécessaire entre le dépôt de votre dossier à la Mairie et le rendez-vous avec Madame la Directrice de l'école.**

L'inscription définitive sera notifiée, par un courrier de la Mairie, entre le mois d'avril et juin précédent la rentrée scolaire concernée.